



Catégorie professionnelle - PSE

Par liz95100

Bonjour,
ma société a lancé un PSE.
je travaille au recouvrement. Tous les postes de recouvrement vont être supprimés.
dans la catégorie professionnelle, ils ont ajouté des personnes qui font du recouvrement et également du commerce
sous un autre intitulé de poste, conseiller clientèle.

lors d'une réunion, il nous a été dit que suite aux critères, une personne du recouvrement peut être affectée sur ce poste
de conseiller clientèle.

or, au recouvrement, nous sommes spécialisés et nous ne faisons pas de commerce.

si on refuse l'affectation, on doit démissionner !

ont ils le droit de nous imposer ce poste ? alors que pour nous, il ne sera pas possible d'exercer sans formation ?

ont ils le droit de mettre dans la même catégorie des métiers différents (même si ce poste conseiller est un mélange de
métiers. commerce/recouvrement) ?

je vous remercie par avance pour vos retours, conseils.

bonne soirée